



# APRÈS LE TRAUMATISME DU COVID-19, LA RÉSILIENCE VIENDRA DES TERRITOIRES

Si la crise sanitaire a mis en veille le projet de loi 3D « Décentralisation, différenciation et déconcentration », l'organisation du déconfinement et la préparation de « l'après » en démontrent la nécessité - l'évidence même - et augurent de débats nourris.

Dans une interview au JDD, Gérard Larcher a synthétisé les multiples réactions et propositions de toutes les associations d'élus locaux : « La gestion doit être déconcentrée : les préfets doivent avoir autorité sur tous les services de l'Etat. Elle doit

*aussi être décentralisée. Sans les Régions, on ne sait pas relancer l'économie, gérer les transports et les lycées. Sans les Départements, on ne sait pas faire rentrer les enfants dans les collèges et, gérer le médico-social, et particulièrement nos aînés. Et, bien sûr, rien ne sera*

*possible sans le travail de proximité des maires. » Les territoires ne sont pas des supplétifs, ils sont des partenaires. D'ailleurs les propos du Premier ministre Edouard Philippe et ceux de Jean Castex - qui pilote le*



L'Observatoire TERRITORIA est particulièrement attentif à ces initiatives nombreuses que le Prix TERRITORIA 2020 mettra en exergue dans tous les domaines de l'action territoriale et en créant un TERRITORIA spécial « initiatives Covid19 ». Renseignements : [secretariat@territoria.asso.fr](mailto:secretariat@territoria.asso.fr)

déconfinement – font apparaître clairement que l'échelon départemental doit être identifié – autour du préfet – comme le pivot principal de mise en œuvre de la stratégie nationale de déconfinement et que c'est le couple maire-préfet qui est à la manœuvre pour l'organiser.

### Ces collectivités qui agissent face à la crise

Certains élus locaux n'ont pas attendu pour prendre des mesures parfois contestées : l'arrêté du maire de Sceaux pour imposer, début avril, le port du masque à ses administrés a été suspendu par le tribunal administratif et cette décision validée par le Conseil d'Etat. À Nice, le maire, a pris la même mesure depuis le 11 mai. À Sète, le préfet a obligé le maire à lever le dispositif de contrôle des accès de la ville, visant à empêcher l'arrivée de touristes. Le département de la Vendée a, quant à lui, créé un fonds d'aide d'urgence pour les entreprises en difficulté (alors que les Départements n'ont pas la compétence

économique) et les élus ont voté une motion contre la décision préfectorale qui demandait le retrait de cette décision.

De nombreuses Régions ont aussi adopté des mesures de gestion de crise afin de renforcer et compléter le fonds de solidarité national mis en place par l'Etat. Parmi les méthodes qui s'imposent pour surmonter la crise du Covid-19, on peut noter la multiplication des plateformes qui recensent les solutions innovantes dans tous les domaines d'action et permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives aux acteurs de la ville intelligente.

Nous retiendrons deux exemples :

- la plateforme « Plus Forts Grand-Est », pour recenser et répondre aux besoins des entreprises (gels hydroalcooliques, masques, etc.)
- la plateforme « Riposte créative territoriale » du CNFPT qui interroge tous ceux qui ont pris des initiatives pour apporter de nouvelles réponses en matière de management et de solidarité.

Dans son ouvrage « La France des possibles, ces maires qui inventent et innover », préfacé par l'académicien Erik ORSENNA, Jean DUMONTEIL, journaliste-expert du secteur public local, propose un tour de France à la rencontre des élus afin de mettre en valeur leurs capacités à « réparer et à innover, à inventer des solutions inédites pour qu'on vive mieux dans leur commune ».

METAHODOS, Le Chemin qui va au loin, [metahodos.fr](http://metahodos.fr), ouvre un espace de réflexion, de construction, d'invention permettant de proposer des leviers consensuels et pragmatiques pour rénover notre Vie Publique.